



Desjardins Ducharme S.E.N.C.R.L. AVOCATS

600, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 2400
Montréal (Québec) H3B 4L8
CANADA

Téléphone : 514 878-9411
Sans frais : 1 800 670-0102

70, rue Dalhousie
Bureau 300
Québec (Québec) G1K 4B2
CANADA

Téléphone : 418 529-6531
Télécopieur : 418 523-5391

www.desjardinsducharme.ca

Québec, le 7 septembre 2006

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET: Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année
tarifaire 2007-2008
Votre référence : R-3610-2006
Notre référence : 1037814

Chère Consoeur,

l'AQCIE et du CIFQ et leur budget.

Nous vous transmettons la demande d'intervention de

Copie de la présente est adressée par courriel à Me
Éric Fraser (Hydro-Québec). Huit exemplaires de la présente, de la demande d'intervention et du
budget vous sont transmis ce jour par courrier.

diales salutations.

Nous vous prions d'agréer, chère consoeur, nos cor-

DESJARDINS DUCHARME, s.e.n.c.r.l.

PIERRE PELLETIER

PP/lm
c.c. Hydro-Québec – Me Éric Fraser

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NO : R-3610-2006

DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT
DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ POUR L'ANNÉE
TARIFAIRE 2007-2008

HYDRO-QUÉBEC
(ci-après le «DISTRIBUTEUR»)

Demanderesse

et

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
CONSOMMATEURS INDUSTRIELS
D'ÉLECTRICITÉ
(ci-après « AQCIE »)

et

LE CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE
DU QUÉBEC
(ci-après « CIFQ »)

Intervenants

DEMANDE D'INTERVENTION DE L'AQCIE et DU CIFQ

LES INTERVENANTS, L'AQCIE ET LE CIFQ, SOUMETTENT RESPECTUEUSEMENT CE
QUI SUIT :

I. INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES INTERVENANTS :

A. REPRÉSENTATIVITÉ DE L'AQCIE :

1. L'AQCIE , fondée en 1981, est un groupe qui représente les intérêts de trente-trois (33) importants consommateurs d'électricité établis au Québec qui, collectivement, consomment environ 36 **TWh** d'énergie électrique par année correspondant à une valeur de plus **d'un (1) milliard de dollars**.
2. La consommation des membres de l'AQCIE, qui oeuvrent dans la quasi-totalité des secteurs d'activité industrielle du Québec, représente près de **25%** de la consommation totale d'électricité facturée au Québec et plus de **60%** de la consommation de la grande industrie.

-
3. L'électricité représente une part importante des coûts de production de la plupart des membres de l'AQCIE et influence leur capacité de demeurer compétitifs avec leurs concurrents ailleurs au Canada ou aux Etats-Unis.

B. REPRÉSENTATIVITÉ DU CIFQ :

4. Le CIFQ est un regroupement d'industries papetières.
5. Le CIFQ regroupe une trentaine d'entreprises manufacturières représentant plus de 97% de la production de pâtes et papiers et plus de la moitié de la production de bois de sciage au Québec.
6. L'industrie papetière joue un rôle clef dans l'économie québécoise.
7. Présentes dans toutes les régions, les papetières assurent plus de 34 000 emplois en usine et quelque 10 000 emplois en forêt. De plus, environ 120 000 emplois indirects sont liés aux activités de cette industrie. Année après année, cette dynamique entraîne des retombées économiques qui, dans chaque région, sont évaluées à des centaines de millions de dollars.
8. Les papetières québécoises achètent environ 12% de la production d'Hydro-Québec. L'électricité représente une part importante des coûts de production de la plupart des membres du CIFQ et influence leur capacité de demeurer compétitifs avec les industries papetières localisées ailleurs au Canada ou aux Etats-Unis.
9. En plus d'être de grands consommateurs d'électricité, plusieurs des membres du CIFQ détiennent des moyens de production d'électricité.

C. INTÉRÊT DE L'AQCIE ET DU CIFQ ET MOTIFS DE LEUR INTERVENTION :

10. L'un des rôles importants de l'AQCIE et du CIFQ est de représenter leurs membres auprès des gouvernements et des organismes de réglementation pour toute matière pouvant affecter directement ou indirectement les tarifs ou conditions de fourniture, transport ou distribution d'électricité.
11. L'AQCIE et le CIFQ ont un intérêt évident à intervenir en la présente instance en ce que l'établissement des tarifs d'électricité est susceptible d'affecter les intérêts de leurs membres qui, pour la plupart, sont de gros clients industriels qui souscrivent au tarif « L ».
12. L'AQCIE et le CIFQ entendent donc participer à toutes les étapes du dossier, incluant les audiences à être fixées par la Régie.
13. L'intervention de l'AQCIE et du CIFQ aura pour but de faire valoir les intérêts de la grande industrie consommatrice et d'assister la Régie dans la considération de la demande du Distributeur.

II. CONCLUSIONS RECHERCHÉES ET PRÉSENTATION DE LA PREUVE DES INTERVENANTS :

14. Les intervenants entendent produire des analyses portant sur divers aspects de la demande du Distributeur.

L'AQCIE et le CIFQ comptent aborder l'ensemble des sujets soulignés par la Régie dans sa décision D-2006-128 et d'autres de manière plus générale.

De manière plus précise, l'AQCIE et le CIFQ comptent analyser le revenu requis du Distributeur et plus particulièrement :

- Le niveau des charges d'exploitation;
- Les approvisionnements post patrimoniaux et la disposition des comptes de frais reportés de 2005 et 2006.

L'AQCIE et le CIFQ aborderont également, dans leur analyse générale, les autres éléments du revenu requis, le tout en relation avec la demande d'augmentation tarifaire de 2,80% proposée par le Distributeur et la prévision des ventes.

Par ailleurs, l'AQCIE et le CIFQ ont retenu les services de l'expert Robert Knecht pour traiter des sujets suivants retenus par la Régie :

- La répartition des coûts d'approvisionnement post patrimoniaux;
- La répartition du coût de service de transport;
- L'interprétation de l'article 52.1 de la *Loi sur l'inerfinancement*.

Enfin, l'AQCIE et le CIFQ traiteront du PGEÉ plus particulièrement en ce qui concerne les programmes dédiés à la clientèle grandes entreprises.

III. BUDGET:

15. L'AQCIE et le CIFQ joignent à leur demande leur budget préparé conformément aux dispositions du *Guide de paiement des frais des intervenants* et demandent remboursement de leurs frais conformément à l'article 36 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*.

IV. TRADUCTION

16. Le budget des intervenants ne prévoit pas de frais de traduction pour le moment.

V. COMMUNICATIONS AVEC LES INTERVENANTS

17. L'AQCIE et le CIFQ demandent que toute communication avec eux en rapport avec le présent dossier soit acheminée à leur procureur :

Me Pierre Pelletier
DESJARDINS DUCHARME, s.e.n.c.r.l.
70, rue Dalhousie, bureau 300
Québec (Québec) **G1K 4B2**
Téléphone : (418) 640-4431
Télécopie : (418) 523-5391
Courrier électronique : pierre.pelletier@ddsm.ca

POUR CES MOTIFS, NOUS DEMANDONS À LA RÉGIE DE :

ACCUEILLIR la demande d'intervention de l'AQCIE et du CIFQ;

RÉSERVER le droit de l'AQCIE et du CIFQ de réclamer les frais raisonnables encourus pour leur participation à la présente instance.

Québec, le 7 septembre 2006

DESJARDINS DUCHARME, S.E.N.C.R.L.
Procureurs de l'AQCIE et du CIFQ

BUDGET

Dans la case ci-dessus, sélectionnez BUDGET OU DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS.

Identification des personnes

Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.

Les personnes identifiées au présent formulaire sont reportées automatiquement aux autres formulaires.

Numéro de dossier :	R-3610-2006	Période couverte :	
Nom de l'intervenant :	AQCIE et CIFQ		
S'agit-il d'un regroupement? (oui/non)			
S'il s'agit d'un regroupement, veuillez indiquer le membre responsable du paiement des factures :			
IDENTIFICATION DES PERSONNES			
Nom des avocats	Expérience ¹	Interne/externe ²	Adresse du lieu habituel de travail
PIERRE PELLETIER	35	Externe	Québec
Nom des analystes	Expérience ¹	Interne/externe ²	Adresse du lieu habituel de travail
J.B. Trahan	10	Externe	St-Jean-sur-Richelieu
Nom des témoins experts	Expérience ¹	Interne/externe ²	Adresse du lieu habituel de travail
Robert Knecht	n/a	n/a	Boston, Etats-Unis
Nom des experts-conseil	Expérience ¹	Interne/externe ²	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a		
Nom des coordonnateurs	Expérience ¹	Interne/externe ²	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a		

¹ Correspond au nombre d'années d'exercice du droit ou de la profession complétées au début du dossier.² Une ressource est interne si elle est à l'emploi de l'intervenant.

BUDGET

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.

Budget de participation

Ne pas tenir compte de cette page s'il s'agit d'une demande de paiement de frais.

Veuillez produire votre estimation détaillée des coûts et moyens requis dans un document séparé en incluant notamment, les éléments suivants :

Numéro de dossier :	R-3610-2006	Période couverte :	-
Nom de l'intervenant :	AQCIE et CIFQ		

BUDGET DE PARTICIPATION

1. Sujets ou enjeux faisant l'objet de cette estimation
2. Exposé des objectifs de la participation et de l'impact des sujets abordés sur l'intérêt de l'intervenant
3. Moyens et services requis
 - 3.1 Services de témoin expert, d'expert-conseil et d'analyste
 - a) Mandat de chaque personne affectée au dossier
 - b) Description de l'expertise particulière de chaque personne sur les sujets abordés
 - c) Curriculum vitae, avec le détail des expériences pertinentes aux sujets abordés
 - 3.2 Autres moyens requis

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.

Sommaire des frais réclamés

Seule la case 25 du présent formulaire, reliée aux frais intérimaires reçus, doit être remplie de façon électronique. Les autres renseignements doivent être saisis électroniquement aux pages 1, 3, 4 et 5.

Numéro de dossier :	R-3610-2006	Période couverte :	-
Nom de l'intervenant :	AQCIE et CIFQ		
HONORAIRES			
Type de ressources	Temps de préparation et d'audience		Honoraires (incl. TPS/TVQ admissibles)
	Préparation (heures) :	Audience (heures) :	
Avocats	241,0	75	69 520,00 \$
Analystes	158,0	75	25 630,00 \$
Témoins experts	158,0	20	39 160,00 \$
Experts conseils	0,0	n/a	- \$
Coordonnateurs	0,0	0	- \$
TOTAL / TEMPS ET HONORAIRES	557,0	170	134 310,00 \$
DÉPENSES			
Type de dépenses	Dépenses (incl. TPS/TVQ admissibles)		
Allocation forfaitaire (3% du total des honoraires)	4 029,30 \$		
Dépenses d'hébergement et de transport (si déplacement de plus de 100 km)	4 551,00 \$		
Dépenses de traduction	- \$		
TOTAL DES DÉPENSES	8 580,30 \$		
ENVELOPPE GLOBALE			- \$
TOTAL DES FRAIS DE L'INTERVENANT			142 890,30 \$
FRAIS INTÉRIMAIRES REÇUS			- \$

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE TRAIS à la page 1.

Honoraires

Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.

Numéro de dossier :	R-3610-2006	Période couverte :				
Nom de l'intervenant :	AQCIE et CIFQ					
HONORAIRES						
Type de ressources	Temps de préparation et d'audience ¹		Taux horaire ²	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Avocats	heures					
PIERRE PELLETIER	Préparation (h):	241,0	220,00 \$	69 520,00 \$	0,00 \$	69 520,00 \$
	Audience (h):	75	220,00 \$			
	Préparation (h):			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	Audience (h):					
	Préparation (h):			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	Audience (h):					
	Préparation (h):			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	Audience (h):					
Total :	Préparation :	Audience :		69 520,00 \$	0,00 \$	69 520,00 \$
	241,0	75				
Analystes	heures					
J.B. Trahan	Préparation (h):	158,0	110,00 \$	25 630,00 \$	0,00 \$	25 630,00 \$
	Audience (h):	75	110,00 \$			
	Préparation (h):			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	Audience (h):					
	Préparation (h):			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	Audience (h):					
	Préparation (h):			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	Audience (h):					
Total :	Préparation :	Audience :		25 630,00 \$	0,00 \$	25 630,00 \$
	158,0	75				

¹ Le nombre d'heures s'applique à la préparation et à l'audience.

² Le taux horaire s'applique à la préparation et à l'audience. Même si la Régie n'exige pas la production du registre horaire comme pièce justificative pour les honoraires, elle peut toutefois l'exiger de l'intervenant, sur demande, dans les 3 ans suivant la date de la décision de la Régie relative au paiement des frais.

BUDGET

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.

Honoraires (suite)



Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.

Numéro de dossier :	R-3610-2006	Période couverte :				
Nom de l'intervenant :	AQCIE et CIFQ					
HONORAIRES (suite)						
Type de ressources	Temps de préparation et d'audience¹	Taux horaire²	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total	
Témoins experts	heures					
Robert Knecht	Préparation (h):	158,0	220,00 \$	39 160,00 \$	0,00 \$	39 160,00 \$
	Audience (h):	20	220,00 \$			
	Préparation (h):	0,0	- \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	Audience (h):	0	- \$			
Total :	Préparation :	Audience :		39 160,00 \$	0,00 \$	39 160,00 \$
	158,0	20				
Experts-conseil	heures					
	Préparation (h):	0,0	- \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	Préparation (h):	0,0	- \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Total :	Préparation :	n/a		0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	0,0					
Coordonnateurs	heures					
	Préparation (h):	0,0	- \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	Audience (h):	0	- \$			
	Préparation (h):	0,0	- \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	Audience (h):	0	- \$			
Total :	Préparation :	Audience :		0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	0,0	0				
TOTAL DES HONORAIRES				134 310,00 \$	0,00 \$	134 310,00 \$

¹ Le nombre d'heures s'applique à la préparation et à l'audience.

² Le taux horaire s'applique à la préparation et l'audience. Même si la Régie n'exige pas la production du registre horaire comme pièce justificative pour les honoraires, elle peut toutefois l'exiger de l'intervenant, sur demande, dans les 3 ans suivant la date de la décision de la Régie relative au paiement des frais.

Dépenses

Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.

Numéro de dossier :	R-3610-2006	Période couverte :			
Nom de l'intervenant :	AQCIE et CIFQ				
Nom des personnes :					
DÉPENSES DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT¹					
Transport	Tarif	Nombre de kilomètres	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Automobile	0,324 \$/km	1 500	486,00 \$	- \$	486,00 \$
Autobus	classe économique		- \$	- \$	- \$
Train			- \$	- \$	- \$
Avion			1 500,00 \$	- \$	1 500,00 \$
Hébergement	Tarif journalier	Nombre de jours	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Région de Montréal (maximum de 135,00 \$ par jour avant taxes)	135,00 \$	19	2 565,00 \$	- \$	2 565,00 \$
Région de Québec (maximum de 125,00 \$ par jour avant taxes)	- \$	0	- \$	- \$	- \$
Région de Gatineau (maximum de 110,00 \$ par jour avant taxes)	- \$	0	- \$	- \$	- \$
Ailleurs au Québec (maximum de 87,00 \$ par jour avant taxes)	- \$	0	- \$	- \$	- \$
Hébergement privé (maximum de 35,00 \$ par jour)	- \$	0	- \$	n/a	- \$
TOTAL DES DÉPENSES DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT			4 551,00 \$	- \$	4 551,00 \$
DÉPENSES DE TRADUCTION					
Traduction	Tarif	Nombre de mots	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Traduction	0,25 \$/mot	0	- \$	- \$	- \$
TOTAL DES DÉPENSES DE TRADUCTION			- \$	- \$	- \$

¹ L'intervenant doit, pour chaque montant réclamé, fournir les pièces justificatives et, lorsque le total réclamé réfère à plusieurs pièces, fournir une note qui concilie les dépenses encourues avec ce formulaire.

